

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

**L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRESENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

**ABSENTS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

**PROCURATIONS** : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-055**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision est inscrit en excédent de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

- Budget principal :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2020 (002)	2 000 582.97 €
Recettes de fonctionnement 2021	16 991 862.12 €
Dépenses de fonctionnement 2021	- 15 906 657.39 €
<b>Résultat</b>	<b>3 085 787.70 €</b>

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **3 085 787.70 €**.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2021 est calculé comme suit :

Solde d'exécution 2020 (001)	1 463 651.76 €
Recettes d'investissement 2021	2 760 539.19 €
Dépenses d'investissement 2021	- 4 770 122.29 €
<b>Sous – total du solde d'exécution 2021</b>	<b>- 545 931.34 €</b>
Reste à réaliser 2021 (en dépenses)	- 2 444 405.64 €
Reste à réaliser en 2021 (en recettes)	1 909 628.01 €
<b>Si négatif = Besoin de Financement</b>	<b>- 1 080 708.97 €</b>
<b>Si positif = Excédent de financement</b>	

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de **1 080 708.97 €**.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget principal de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 080 708.97 €
Compte 001 : Solde d'exécution N-1 :	- 545 931.34 €
Compte 002 : Excédent reporté :	2 005 078.73 €

- Budget annexe transports :

La section de fonctionnement figurant au compte administratif 2021 est équilibrée (52 287.11 € en dépenses et en recettes). Le résultat est donc nul.

La section d'investissement présente un solde positif de 299 374.89 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 001 : Solde d'exécution N-1 :	299 374.89 €
--------------------------------------	--------------

- Budget annexe des pompes funèbres :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2020 (002)	3 768.51 €
Recettes de fonctionnement 2021	15 440.00 €
Dépenses de fonctionnement 2021	- 26 300.00€
<b>Résultat</b>	<b>- 7 091.49 €</b>

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres fait apparaître un résultat déficitaire de **7 091.49 €**.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget annexe Pompes Funèbres de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent négatif reporté - 7 091.49 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11 ;

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Considérant que les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés ;

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'AFFECTER** pour le budget principal les résultats 2021 comme suit :
  - Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 080 708,97 €
  - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : - 545 931,34 €
  - Compte 002 : Excédent reporté : 2 005 078,73 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Transport les résultats 2021 comme suit :
  - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 299 374,89 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Pompes funèbres les résultats 2021 comme suit :
  - Compte 002 : Excédent négatif reporté- : 7 091,49 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
		27	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**